

TITRE DU POSTE : JOURNALIER.ÈRE ET CONCIERGE

LIEUX DE TRAVAIL : Musée régional de la Côte-Nord

SALAIRE OFFERT : à partir de 17,00\$ / heure.

Le salaire est calculé sur une masse salariale de 12 heures hebdomadaires maximum, dont une journée de travail correspond à 7 heures maximum. Les horaires de travail sont établis sur une base de 7 jours d'ouverture.

L'horaire est flexible.

Durée : permanente.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de la direction générale, le ou la titulaire du poste a la responsabilité d'assurer l'entretien ménager des lieux, de veiller aux commandes de produits ménagers et d'aviser la direction lorsque de l'entretien supplémentaire est nécessaire (éclairage, plomberie, ...).

- Assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement (système de chauffage, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien, etc.).
- Exécuter divers travaux d'entretien ménager et de déneigement (lorsque requis).
- Déplacer du mobilier, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux.
- Opérer l'équipement requis pour l'entretien ménager.
- Veiller au bon fonctionnement des différents systèmes (chauffage, éclairage, ...).
- Assurer la propreté des ateliers de conciergerie.
- Effectuer le lavage de l'équipement qui le requiert.

Autres tâches :

- Déneiger les entrées.
- Recevoir et contrôler la réception des produits d'entretien ménager.
- Participer à toutes demandes d'entretien préventif.
- Aider occasionnellement d'autres personnes à se familiariser avec certains aspects du travail régulier ou d'une tâche particulière d'entretien.

QUALIFICATION ET EXIGENCES DU POSTE

Aucune.

APTITUDES ET QUALITÉS REQUISES

- Intérêt pour le maintien de la propreté des lieux.
- Être à l'écoute des besoins de l'employeur, tout en lui communiquant les besoins pour le bon accomplissement du travail.
- Minutie et application dans le travail.
- Sens de l'observation, de l'organisation et des responsabilités.
- Sens de l'initiative, de l'autonomie et de la débrouillardise.
- Bonne méthode de travail.
- Flexibilité.

DESCRIPTION DE L'ORIENTATION, DE L'ENCADREMENT PRÉPARATOIRE ET DE LA SUPERVISION EN MILIEU DE TRAVAIL

Le travail du ou de la titulaire des différents postes sera directement encadré par la direction générale du Musée qui s'assurera de la préparation en milieu de travail, du suivi et de la qualité du travail tout au long de la période d'engagement.

La direction expliquera les méthodes de travail et l'approche privilégiée pour l'entretien des lieux.